

ALGERIE TELECOM SPA

Direction Opérationnelle Ain Defla

Rue Emir AEK Ain Defla

NIF : 000216290656936

Consultation n° : 17 /2019

La Direction Opérationnelle de Ain-Defla lance la consultation n°17/2019 relative à la réalisation des prestations suivantes :

Recharge, vérification et maintenance des extincteurs

Les entreprises activant dans le domaine et intéressées par la présente consultation, peuvent retirer dans un délai de 07 jours à compter de la première parution de cet avis dans le site web Algérie télécom, le cahier des charges a retirer auprès du siège de la Direction Opérationnelle de Ain-Defla, service des achats.

Les soumissionnaires doivent adresser leurs offres accompagnées des documents administratifs suivants :

Offre technique :

- 1- Le cahier des charges dûment rempli, visé et paraphé par le soumissionnaire.
- 2- Les déclarations à souscrire et de probité, servis, signée.
- 3- Les documents fiscaux et parafiscaux.
- 4- Casier judiciaire n°03 en cours de validité.

Offre financière :

- 1- La lettre de soumission. Servie et signée
- 2- Le bordereau des prix unitaires, dûment rempli, visé et signé.
- 3- Le devis quantitatif, servi et signé

Les deux offres techniques et financières, accompagnées de toutes les pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges, doivent parvenir sous double plis fermés, l'enveloppe extérieure ne doit comporter que la mention :

**«A ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres –
Consultation n° 17/2019
« Recharge, vérification et maintenance des extincteurs »**

Les offres techniques et financières doivent être insérées dans deux enveloppes fermées et cachetées comme suit :

L'enveloppe contenant l'offre technique, porte les mentions suivantes :

Offre technique

L'enveloppe contenant l'offre financière, porte les mentions suivantes :

Offre financière

Les offres doivent être déposées au niveau du siège de la Direction Opérationnelle de Ain-Defla, bureau secrétariat le dernier jour de la consultation avant 14H00.

Les offres resteront valides pendant une période de (98) quatre-vingt-dix-huit jours, à compter de la date fixée pour le dépôt des offres.